

## L'Éolien n'a plus le vent en poupe



### Rappel.

- ✓ En 2010, les associations locales, dont l'ADICEE, se sont élevées contre un projet de parc éolien offshore au large de Saint-Malo - Cancale.
- ✓ Dans le même temps, sur terre, l'ADICEE a soutenu la lutte menée par l'APEHB (Association Environnement et Paysages en haute Bretagne) contre un projet d'implantation de 5 éoliennes en face du Château de la Ballue. Le permis a été annulé.
- ✓ Plus au sud, l'ADICEE a soutenu la lutte menée par l'AEM (Association Eolien Morihan) contre un projet de parc éolien au Petit-Fougeray. Le tribunal administratif de Rennes a rejeté la demande de l'association qui a fait appel.

Tous les projets éoliens sont basés sur l'obligation faite à EDF de racheter l'énergie produite **à un tarif très supérieur au prix du marché.**

Saisie par « Vent De Colère », la Cour de justice européenne a décidé aujourd'hui que l'obligation d'achat de l'électricité éolienne à tarif garanti est financée par des ressources d'Etat.

**Une telle décision, qui s'applique aux contrats en cours, impacte fortement la rentabilité de tous les projets éoliens.**

### A lire

- ✓ [Communiqué de presse](#) de l'association « Vent De colère ».
- ✓ [Arrêt de la cour de justice.](#)
- ✓ [Communiqué de presse](#) de la Cour de justice de l'union européenne.

\*\*\*\*\*